LES NOUVELLES MUSICALES

NOTRE PREMIÈRE ENQUÊTE

La musique pure, enseignée sous une forme attrayante, ne doit-elle pas compléter le bagage des connaissances normales de la jeune génération ?

Réponse de

M. Henry Malherbe

M. Henry Malherbe ,en réponse à notre enquête, nous autorise à reproduire des extraits de ce qu'il a publié à ce sujet dans le journal le « Temps » du 4 avril :

Quand M. Edouard Herriot occupait, avec le vif éclat qu'on sait, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il avait institué, le 8 novembre 1928, une commission pour la rénovation et le développement des études musicales, qui ne comprenait pas moins de quatre-vingt-six membres et qui, en l'absence du ministre, était présidée par M. Albert Cahen, inspecteur général honoraire de l'instruction pu-blique. Les travaux de la commission, à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir, n'on tpu être terminés qu'au début de janvier 1931. Le rapport général en fut présenté à l'époque au successeur de M. Herriot rue de Grenelle, et solen-nellement agréé. Il avait été rédigé avec autant de sagesse que de force et de distinction par Charles L'Hôpital, l'éminent inspecteur général de l'instruction publique, dont la récente disparition a douloureusement frappé le monde des musiciens. La publication en a été assurée grâce aux soins diligents du comité national de propagande pour la musique. Parmi les vœux adoptés à l'unanimité par la commission, dans sa séance plénière du 18 mars 1930, je relève ceux-ci, qui ont directement trait à la question que je vous ai exposée :

« 1º Que dans les lycées de garçons soit assuré le même enseignement musical — obligatoire et constant — que dans les lycées et collèges de jeunes filles (section du diplôme d'études) ; qu'à cet effet soient créés les postes nécessaires confiés à des professeurs

diplômés;

» 2º Qu'il soit institué dans les lycées et collèges de garçons des chorales (à voix mixtes, suivant les différents âges des élèves), et qu'il soit organisé des chorales dans les lycées et collèges de jeunes filles où il n'en existe pas encore;

» 3° Qu'une inspection générale de l'enseignement musical soit instituée dans tous les établissements d'enseignement secondaire;

» 4º Que l'explication des chefsd'œuvre de l'art musical soit pratiquement organisée, conformément à l'arrété ministériel du 3 juin 1925 et aux instructions y annexées; que, d'accord avec ces instructions, des auditions soient données par les professeurs et les chorales d'élèves, avec, s'il y a lieu le concours d'élèves venus du dehors, les machines parlantes pouvant, en outre, suppléer à ces auditions ou y ajouter. »

Je passe sous silence, pour le moment, d'autres revendications, non moins importantes.

Dans son rapport général, le regretté Charles L'Hôpital disait avec beaucoup de réserve : « Nous avons seulement l'ambition modeste (et qu'on veuille bien nous croire, assez facilement réalisable, en consacrant à divers exercices vocaux sains et nullement ennuyeux, comme au chant choral, de ces instants qu'on peut considérer d'ordinaire comme perdus) d'ouvrir de jeunes âmes à l'intelligence d'un art qui ne saurait rester étranger à un homme cultivé sans qu'il en subisse un préjudice certain. > On continue néanmoins à faire trop aisément bon marché de l'éducation musicale.

Nous nous heurtons jusque dans l'enseignement supérieur à la même incompréhension, à la même disconvenance de méthode. Il n'y a én out et pour tout que deux chaires de musicologie dans l'Université : l'une, détenue par M. André Pirro, à la faculté de Paris ; l'autre, occupée par M. Th. Gérold, à Strasbourg. Cette dernière chaire avait d'ailleurs été instaurée par les Allemands, avant 1914. On n'a pu faire autrement que de la conserver, après le retour de l'Alsace à la France.

Puisqu'il est question de l'Allemagne, signalons que la musique y est enseignée dans neuf universités par quinze professeurs, auxquels il convient d'ajouter quatre assistants. A la seule université de Berlin, on trouve sept professeurs, qui dans leurs cours respectifs traitent de la musique exotique, de l'histoire des notations, des instruments, etc. Cinq cents étudiants sont inscrits comme auditeurs à ces séances consacrées à la musicologie. Indiquons, en outre, que le Conservatoire de la capitale germanique compte une cinquantaine de professeurs de plus que le Conservatoire de Paris. « Il y our nos universités, a écrit Charles pour nos universites, a certi Calla L'Hôpital, d'une partie de leur bonne réputation. »

Je n'ai pas cessé de m'élever dans le Temps contre les erreurs de direction, d'aménagement, de dépréciation dont souffre notre enseignement musical. Encore à présent, on se refuse à voir dans la musique une grande valeur de l'esprit, l'une des hormes les plus hautes de l'activité intellectuelle et artistique de l'humanité et de la civilisation.

Il nous faut ici citer une fois de plus les courageuses paroles de Charles L'Hôpital : « C'est par l'enseignement secondaire et pa rl'enseignement supérieur, a dit l'ancien inspecteur général de l'instruction publique, que nous de-vons espérer rétablir l'éminente dignité de l'art des sons dans l'ordre des préoccupations les plus élevées et combattre ce singulier préjugé en vertu duquel certains hommes, dont la valeur s'affirme par tant de côtés, se font pourtant presque une gloire d'ignorer tout de la musique et de la pensée musicale, se moquant de l'apport merveilleux que représentent pour le patrimoine intel-lectuel et sensible de l'humanité les œuvres de J.-S. Bach, de Mozart, de Beethoven, de Richard Wagner, alors qu'ils rougiraient de révéler pareille insuffisance et pareille indifférence à l'égard de Michel-Ange, de Raphaël, de Rembrandt, de Phidias, de Rude, de tous les grands noms qu'offre l'histoire des arts plastiques. » Par discrétion peut-être, Charles L'Hôpital n'a pas fait entrer en ligne de compte les admirables compositeurs français comme maître Léonin, Pérotin le Grand, Philippe de Vitry, Jean de Muris, Guil-laume de Machault, Guillaume Dufay, Jocquin Desprès, Clément Janequin, Couperin le Grand, Rameau, qui soutiennent la comparaison avec les plus fameux maîtres qui se soient illustrés dans l'histoire des arts.

On ne s'explique pas cette différence de fortunes dans le classement universitaire des gloires de l'esprit humain. Le cœur comme la raison s'y résignent d'autant moins que la musique est aujourd'hui dans son plus actif épanouissement, dans sa pleine souveraineté. Elle occupe le premier rang dans l'attention universelle. Dans une mesure infiniment plus vaste et prompte que les autres arts, elle est capable de transmettre au loin l'idéal et la culture d'une nation. Dans un même moment, elle fait vibrer tout un monde aux émotions et aux idées propres aux divers pays.

Réponse de

M. J. Canteloube

La musique pure, enseignée sous une forme attrayante, ne doit-elle pas compléter le bagage des connaissances normales de la jeune génération?

Certes oui. Tous les gouvernements devraient penser ainsi.

Les gouvernements racistes ou à tendances nationales, d'une part, parce que la musique, produit du subconscient, manifeste plus que les autres arts les caractères d'une race, d'un pays. En conséquence, ces gouvernements devraient avoir à cœur de répandre dans le peuple les éléments de connaissance d'un art susceptible de mieux réfléter et exalter les sentiments raciaux.

Les gouvernements à tendances internationalistes, d'autre part, parce qu'en somme la musique est le moins « bourgeois » des arts. Tout le monde le pratique, plus ou moins, le chant populaire, le chant paysan en sont la preuve. De plus, la musique est le langage du cœur, la seule langue vraiment internationale, comprise partout et narquant les frontières et les nationalités. Ces gouvernements devraient répandre dans le peuple, la connaissance, au moins élémentaire, de cet art afin d'aider puissamment aux échanges intellectuels, à la compréhension mutuelle des pays, à la pénétration pacifique, à la fusion des nationalités. Ils devraient savoir que l'art, au fond, n'est pas un jeu intellectuel destiné à une élite plus ou moins bourgeoise, mais qu'il constitue le plus grand facteur d'élévation du peuple.

Le peuple n'a-t-il pas le droit d'être initié au beau? Il est certain qu'il a ainsi la possibilité d'y parvenir. Si l'on prétend aimer et servir le peuple, ne doit-on pas, au lieu de s'abaisser, pour lui plaire, au niveau de sa culture, chercher, au contraire, à l'élever jusqu'à son propre niveau?

En France, que fait-on? La musique est qualifiée, officiellement, d'art d'agrément. C'est tout dire et cela résume à merveille le sens que les gouvernements ont eu des buts de l'art!

Pourquoi cet état d'esprit! Parce que, dans notre régime, on voit généra-lement n'importe qui placé n'importe où pour faire n'importe quoi n'importe comment Ce règne de l'incompétence des... « commissions compétentes » a, pour magnifique conséquence, de laisser officiellement agoniser l'art français... tout en le protégeant pompeusement sur le papier.

On enseigne l'histoire de l'art (et comment!) pourquoi donc ne pas ef-fleurer, au moins, celle de la musique?

A grand peine, après combien d'efforts, on était parvenu à obtenir, dans une bien faible mesure — mais enfin! — l'enseignement de la musique dans les écoles. Un récent décret vient de le supprimer. Quelle victoire pour la République et l'Economie nationale! La crise est vaincue! la République est sauvée... mais le fossé se creuse, entre les classes, de plus en plus profond. A

qui la faute? Et qu'en faut-il faire? Il suffirait, lorsque ce serait nécessaire, de faire appel à ceux qui sert, aux techniciens, à l'écart des personnalites plus ou moins officielles et des commissions si profondément compétentes.

Suite

forme pléter males A imméd notre nos jude to Dis

paratils so

pour

Mais ici je m'arrête car la pente amène rapidement au terrain politique et l'art reste pur, très haut, au-dessus des mêlées...

Réponse de

M. Georges Sporck

Vous avez bien voulu me demander mon avis, sur l'utilité, pour la jeune génération, d'avoir des connaissances musicales.

Sans aucun doute.

Certaines réponses, notamment celles de MM. Carléty et Poirot sont typiques à ce sujet et je ne puis que me rallier à leurs idées.

Evidemment, on a trop souvent rebuté certains écoliers par un enseignement trop abstrait, mais pour être juste aussi, ne faudraît-il pas savoir si certains professeurs ont fait le nécessaire pour pallier à la rigidité des manuels qu'ils avaient en mains.

Pour enseigner la musique, comme pour tout enseignement du reste, il faut une âme d'apôtre. Pour la musique plus spécialement, cependant, j'ai entendu dire qu'à Lyon on avait obtenu des résultats remarquables en distrayant les élèves.

Ce que je sais (car j'ai vu et entendu à Nancy, au lycée Poincaré), c'est le remarquable résultat obtenu par un professeur que je tiens à citer: Monsieur Stoltz, ne serait-ce que pour lui rendre hommage et le féliciter de son magnifique enseignement, avec des enfants qu'il est parvenu à intéresser à la musique et à initier aux classiques en les amusant et sans contrainte aucune.

Le proviseur, M. Fraïsse, ainsi que M. Siznoret, inspecteur d'académie peuvent témoigner de ce que j'avance.

La preuve est donc faite que l'on peut, sans fatigue pour les élèves, leur apprendre la musique. Il n'y a qu'à vouloir continuer ce qui vient d'être tenté à Lyon et à Nancy.

Evidemment, il y a des natures avec lesquelles on n'obtiendra jamais rien.

Cependant l'étude de la musique peut avoir un résultat bienfaisant sur leur caractère, leur intelligence, leur sensibilité.

Nous n'avons, hélas! à l'heure actuelle, que trop de combats de boxe — et autres jeux de force — au détriment de la culture intellectuelle et spirituelle.

Il n'est que temps d'enrayer, et que certains esprits chagrins ne vienneut pas en nier la possibilité!

Dois-je citer encore ce qui se passe dans nos provinces du Nord, où la musique est à l'honneur. La culture musicale est le lot de chacun et comme un héritage sacré qui s'y transmet de génération en génération.

Je me répète une fois pour toutes: Il n'y a qu'à vouloir et se mettre délibérément au travail.

Mais voilà !... Voudra-t-on?

Les intéressés eux-mêmes comprendront-ils leur intérêt...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sertiments très distingués.

Faites lire
[[S NOUVELLES MUSICALES

à vos Amis